



**Communiqué
Pour diffusion immédiate**

Projet de loi sur la fusion des commissions scolaires **La FAE exige du ministre Bolduc un moratoire**

Montréal, le mercredi 7 janvier 2015 – Réunis en Conseil fédératif en décembre dernier, les représentantes et représentants des 32 000 membres de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont exigé du ministre Bolduc un moratoire sur son projet de loi sur la fusion des commissions scolaires.

La FAE dénonce la précipitation du ministre à revoir la gouvernance des commissions scolaires et l'improvisation apparente de son éventuel projet de loi au sujet du redécoupage des territoires des commissions scolaires et de la redistribution des pouvoirs entre les structures scolaires, et ce, sans faire la démonstration des retombées positives de ces mesures sur la réussite scolaire des élèves et sur les conditions d'exercice et de travail du personnel enseignant.

De plus, la FAE demande le report du projet de loi. Des travaux de fond sur ces questions devraient être menés afin que les changements proposés par le ministre Bolduc ne nuisent pas aux élèves ainsi qu'aux enseignantes et enseignants, ne résultent pas en un alourdissement bureaucratique et ne privent pas l'école publique des ressources dont elle a besoin pour assumer sa mission.

Le président de la FAE, Sylvain Mallette, désapprouve la multiplication incohérente des scénarios de découpage, redécoupage et de fusions dans l'espace public. « Plus personne ne sait où le ministre s'en va avec ce projet, affirme-t-il. Jusqu'ici, le ministre n'est pas parvenu à faire la démonstration des impacts réels de ces mesures sur la santé financière des organisations visées, les modes de gouvernance et encore moins sur la réussite scolaire des élèves et les conditions d'exercice du personnel enseignant ».

La Fédération autonome de l'enseignement invite toute organisation, des autres fédérations aux comités de parents, à se joindre à elle et à exiger du ministre de l'Éducation, Yves Bolduc, le report du projet de loi sur la fusion des commissions scolaires.

La FAE regroupe huit syndicats qui représentent quelque 32 000 enseignantes et enseignants (le tiers du personnel enseignant au Québec) du préscolaire, du primaire, du secondaire, du milieu carcéral, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes et le personnel scolaire des écoles Peter Hall et du Centre académique Fournier, ainsi que les membres de l'Association de personnes retraitées de la FAE (APRFAE).

- 30 -

Source : Fédération autonome de l'enseignement

Renseignements : Marie-Josée Nantel, conseillère au Service des communications

Bureau : 514 666-7763, poste 296

Cellulaire : 514 603-2290